

RÈGLEMENT

17^{ème} Édition du Concours de Nouvelles Policières 2021

Article 1 : La Médiathèque Marguerite Duras et le Service culturel de Bessancourt organisent leur 17^{ème} Concours de nouvelles policières. Présidé par Franck Bouysse, il sera clos le 31 janvier 2021. Les nouvelles seront à envoyer à l'adresse mail suivante : concours.bessancourt@gmail.com

Article 2 : Les participants au concours devront rédiger une nouvelle inédite dans le genre policier au sens large (enquête, thriller, psychologique, social, noir...) en intégrant le thème de « La Nuit ». Les textes seront dactylographiés et comporteront 15 000 signes au maximum (espaces compris), soit 10 pages de 25 lignes chacune. Rappelons qu'une nouvelle est une fiction généralement brève et intense présentant des personnages peu nombreux qui réagissent à l'événement au cœur du récit. Elle comporte impérativement un titre qui donne du sens à l'intrigue. Elle se termine par une chute originale et déroutante qui respecte cependant la cohérence du récit.

Article 3 : Les participants devront envoyer leur texte sous format numérique Word doc ou docx. Afin de préserver l'anonymat, chacun enverra son texte en pièce jointe. Le nom du fichier sera le titre du texte. Le nom du participant ne devra apparaître en aucun cas sur le fichier. Le mail accompagnant le texte devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom et prénom, date de naissance, adresse, téléphone et titre du texte.

Article 4 : Le concours est gratuit et ouvert à tous. Chaque participant ne peut envoyer qu'un seul texte. Il devra être anonyme et ne comportera donc aucun élément permettant d'identifier son auteur (signature, symbole, etc...). Son nom ne doit apparaître en aucun cas dans le texte numérique. La participation est interdite aux membres du jury et aux membres de leur famille.

Article 5 : Les dix meilleurs sélectionnés par le jury textes seront primés et bénéficieront d'une publication en recueil. Chaque auteur lauréat recevra un exemplaire de ce recueil. De plus, les auteurs des trois premières nouvelles primées recevront une carte cadeau Edilivre d'une valeur de 300 € pour le 1^{er} Prix, de 200 € pour le 2^e Prix et 150 € pour le 3^e Prix.

- 3^e prix : Carte cadeau Edilivre d'une valeur de 150€
 - Signature d'un contrat de publication
 - Réalisation du jeu d'épreuves
 - Couverture personnalisée à l'aide d'un visuel fourni par l'auteur
 - Validation des maquettes
 - Conversion au format universel Epub de lecture sur les liseuses
 - Publication, vente et mise en ligne des formats numérique et papier
 - Référencement sur le réseau des libraires Dilicom
 - Mise en vente sur Fnac.com, Amazon.fr, Chapitre.com
 - Attribution d'un numéro ISBN et dépôt légal auprès de la BNF
- 2^e prix : Carte cadeau Edilivre d'une valeur de 200€

Équivalent au 3^e prix
1 exemplaire du livre papier offert à l'auteur

- 1^{er} prix : Carte cadeau Edilivre d'une valeur de 300€
Équivalent au 3^e prix
10 exemplaires du livre papier offerts à l'auteur

Article 6 : Le jury sera présidé par l'écrivain Franck Bouysse. Les membres du jury se réservent le droit de ne pas décerner tous les prix, si la qualité des textes n'est pas satisfaisante selon ses critères propres.

Article 7 : Du seul fait de leur participation, les candidats garantissent les jurys contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité et le contenu des œuvres présentées. Les délibérations du jury sont confidentielles. Ses décisions sont souveraines et sans appel.

Article 8 : Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de perte, de vol ou de dégradation de l'œuvre envoyée.

Article 9 : Le fait de poser sa candidature implique pour tous les concurrents, l'acceptation intégrale du présent règlement ainsi que le droit reconnu aux organisateurs de publier leur texte dans un recueil, sur le site Internet de la Mairie de Bessancourt (www.ville-bessancourt.fr) et de mettre ce recueil à disposition des lecteurs à la Médiathèque Marguerite Duras sans aucune perception de droits, ceux-ci étant cédés automatiquement par la participation au concours.

Article 10 : La date limite d'envoi des textes est fixée au 31 janvier 2021. Les lauréats seront prévenus par téléphone ou par courriel des résultats. Toutefois l'annonce du classement des lauréats se fera lors de la remise des prix au cours de l'année 2021 à l'Espace Marc Steckar de Bessancourt.

